



Rando Val de Garonne
95C Rue d'Escanteloup
47200 Marmande
Tel : 06 37 13 05 28
rv47m@gmail.com

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport
Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton
CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002



Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0

NOTICE D'INFORMATION

MARMANDE le 26 décembre 2024

**Séjour de 3 jours de randonnées du 30 juin au 2 Juillet 2025- (2 nuitées) à
Lalbenque (Lot)**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : **14 au minimum, 22 au maximum**

Dates : **du Lundi 30 juin au Mercredi 2 juillet 2025**

Déplacements : **Covoiturage**

PROGRAMME :

Au préalable les inscrits formeront des équipes de covoiturage . Les participants, muni de leur pique-nique pour le lundi midi, sont attendus sur lieu de pique nique à Bouzies (lot) le lundi 30 juin 2025 matin pour 12h.

Les randonnées prévues, de l'ordre de 8 à 16 km, en 1 à 2 groupes selon le nombre et le profil des inscrits, permettront de découvrir :

- La vallée du lot avec le chemin de halage vers Saint Cirq Lapopie ,
- Le Causse du Quercy, ses forêt de chênes truffier, les puits et lavoirs, les phosphatières,
- Le Gite de Poudally à Lalbenque

Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le mercredi 2 Juillet 2025, puis retour sur Marmande vers 20h00, en covoiturage.

HEBERGEMENT : <https://www.poudally.com/>

L'hébergement sera assuré en pension complète dans le Gite de Poudally à Lalbenque :

Selon disponibilité fonction de la priorité dans l'ordre de pré-inscription

- soit en chambre double avec un lit en 140 pour les couples
- soit en chambre double avec 2 lits simples pour les binomes
- soit en chambre collective avec 4 lits simples pour les individuels
- soit en chambre individuelle (maximum Q=2) moyennant un supplément de 85 € sur le séjour à préciser lors de la préinscription.

COUT DU SEJOUR

Le coût total du séjour est fixé à :

- 150 € par personne en chambre double ou collective
- 235 € par personne en chambre individuelle.

. Ce prix comprend :

- Pension complète du dîner du 1er jour au panier repas du dernier jour.
- Drap et linge de maison fournis. Le ménage de fin de séjour.
- 1/4 de vin et café inclus pendant les dîners.
- L'accompagnement des randonnées par des Animateurs de l'Association.
- Les cotisations EIT & UEIT (auprès de la Fédération)
- La taxe de séjour
- l'accès à la piscine du gîte

Ne sont pas compris :

- Les frais de transport et de covoiturage
- La fourniture du pique-nique du midi du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 2 Janvier 2025 au siège de l'Association et auprès des membres du Bureau. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt

- de la fiche de pré-inscription accompagnée de 1 chèques de réservation de 80 € (ou 100€ en chambre individuelle) par participant.

Les préinscriptions seront classées par ordre d'arrivée complètes, ce classement définira la priorité de prise en compte, les suivants seront placés en liste d'attente.

Les préinscriptions précisant un choix de chambre individuelle seront aussi placées en liste d'attente pour vérification auprès du Gîte de la faisabilité d'hébergement.

Les préinscriptions seront clôturées le 17 janvier 2025 dernier délai. Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **18 Janvier 2025**.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **80 € en chambre double ou dortoir** à la préinscription.

Acompte de **100 € en chambre individuelle** à la préinscription.

Date limite **17 Janvier 2025**..

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription définitive.

Solde du séjour à régler avant le **15 Mai 2025**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de **Rando Val de Garonne**.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. **A titre indicatif le coût du transport est évalué à 60 € par véhicule (non inclus dans le coût du séjour) il sera à partager en supplément à part égale entre tous les occupants d'un même véhicule. Il est de la responsabilité du chauffeur de s'assurer que lui et son véhicule utilisé pour le covoiturage sont tous deux en conformité avec la réglementation en vigueur.**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite entre le **17 Janvier 2025** et le **15 Mai 2025** : restitution des sommes versées avec une retenue de l'acompte pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au **15 Mai 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi- juin 2025. A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant , les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulle tin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association randovaldegaronne47.jimdo.com projets de séjour.
--

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051